	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26089</p>
---	---	--

SEANCE du : 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Antoine TRANCHET, présent de 19h25 à 20h35
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Antoine TRANCHET, pouvoir à Véronique VILLEMONTEIX de 18h30 à 19h25		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Refonte, extension et maintenance du dispositif de vidéoprotection - Autorisation d'engagement de la procédure et de la signature du marché de fournitures

VU les articles R2123-1, L2123-1 du code de la commande publique.

La Commune de Bressuire envisage de lancer une procédure de marchés publics pour la refonte, l'extension et la maintenance du dispositif de vidéoprotection sur la Commune de Bressuire.

La procédure de passation utilisée est une Procédure Adaptée en application des articles R.2123-1 et L.2123-1, du Code de la Commande Publique.

Il s'agira de recourir à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de 12 mois renouvelable 3 fois, soit d'une durée totale de 4 ans.

Ce dernier sera conclu sur les montants suivants :

- **MARCHE NON ALLOTI**
 - Montant maximum sur les 12 mois : 40 000.00 € HT soit 48 000.00 € TTC ;
 - Montant maximum pour les 4 ans : 160 000.00 € HT soit 192 000.00 € TTC.

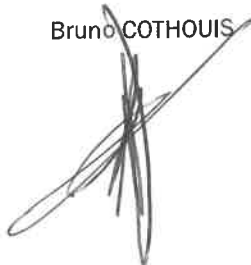
Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260429-DG_DEC_2025_089-DE
 Date de télétransmission : 29/04/2026
 Date de réception préfecture : 29/04/2026

Après en avoir délibéré, avec 5 votes contre (Pierre MORIN, Thierry LEBLAN FALZONE, Florence ERISSE, Véronique GONNORD, Emile BREGEON), le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER l'engagement de la procédure de refonte, extension et maintenance du dispositif de vidéoprotection sur la Commune de Bressuire, conformément aux montants ci-dessus pour une durée totale des prestations de 1 an renouvelable 3 fois, soit d'une durée totale de 4 ans ;
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer ledit marché ;
- D'IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS



Le Maire,



Emmanuelle MENARD

